



Règles de comportement lors de la visite de manifestations de petits animaux par des visiteurs critiques du point de vue de la protection des animaux

Généralités

- Recevoir aimablement les personnes.
- Mettre à disposition une personne avisée pour l'accompagnement (et le soutien).
- Ne jamais laisser quelqu'un seul.
- Répondre aux questions critiques de manière objective et sans émotion.
- N'autoriser des interviews qu'avec des personnes compétentes.
- Si nécessaire, couper la parole lorsqu'une personne non agréé est interrogée ou lors de questions pièges.
- Lors d'interviews qui seront imprimés, toujours exiger une relecture.
- Eventuellement faire valoir «le droit à sa propre image» (également lors de films).
- A la rigueur, décréter une interdiction de prise de vue ou de publication.
- Lors d'une visite annoncée, demander de l'aide compétente auprès de la centrale.

Expositions avec appréciations

- Lors de la livraison et/ou de l'appréciation, n'autoriser la visite de personnes que lorsqu'elles peuvent être accompagnées d'une personne compétente. Dans le cas contraire, il faut leur rappeler les heures d'ouverture officielles et les renvoyer de l'exposition (violation de domicile).
- Voir généralités.

Petits animaux Suisse
Bureau central
Henzmannstrasse 18
4800 Zofingen
Téléphone 062 745 94 88
info@kleintiere-schweiz.ch